



DECISION N°2025-149
Instauration et composition du Conseil de la Vie Sociale

La Directrice,

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles D311-19, D311-4, D311-7
- Le résultat des élections du collège des familles au 17 avril 2023
- Le résultat des élections du collège des représentants du personnel au 31.10.2023
- Le résultat des élections du collège des résidents au 13.11.2023
- La décision N° 2024-059 instaurant le Conseil de la Vie Sociale
- Le départ de Mme MIRAMAND et de la résidente, Mme Marie LHOSTE

DECIDE,

Article 1 : Au vu des procès-verbaux des élections 2025 pour élire les représentants des résidents et des familles pour siéger au Conseil de la Vie Sociale du Foyer Vert-Bocage, ainsi que le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022, sont appelés à siéger :

Collèges	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Collège des résidents	Madame ESQUIS Etienne	Madame VIGIER Colette
	Madame ARNOUX Marie-Thérèse	Madame Josette JULLIARD
Collège des familles	Madame LHOSTE Raymonde	Monsieur SOULIER Frédéric
	Monsieur ALLEMAND Michel	Madame ABRIAL Martine
Collège des représentants du personnel	Josiane BRUCHET	Chloé DAVENAS
		Maryline BARRET
		Florence FARREYRE

Article 2 : Aux représentants ci-dessus s'ajoutent les membres invités suivants :

- 1 représentant des bénévoles de l'Association VMEH : Mme Christiane BRUN
- 1 représentant du Conseil Départemental : M. Francis JOUBERT
- 1 représentant de l'équipe médico-soignante : M. Valéry RAVEYRE

Article 3 : Le mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale est d'une durée d'1 an au moins et de 3 ans au plus.

Article 4 : La présente décision peut être contestée en formulant un recours gracieux à l'administration (lettre recommandée avec Accusé de Réception). Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur le recours effectué vaut rejet. L'agent pourra alors saisir le tribunal administratif dans un délai de deux mois :

Tribunal Administratif de Clermont 09420
6, cours Sablon CS 90129
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Fait à BRIVES-CHARENSAC le 29 août 2025
La Directrice,
Madame VAN OOST Hélène

